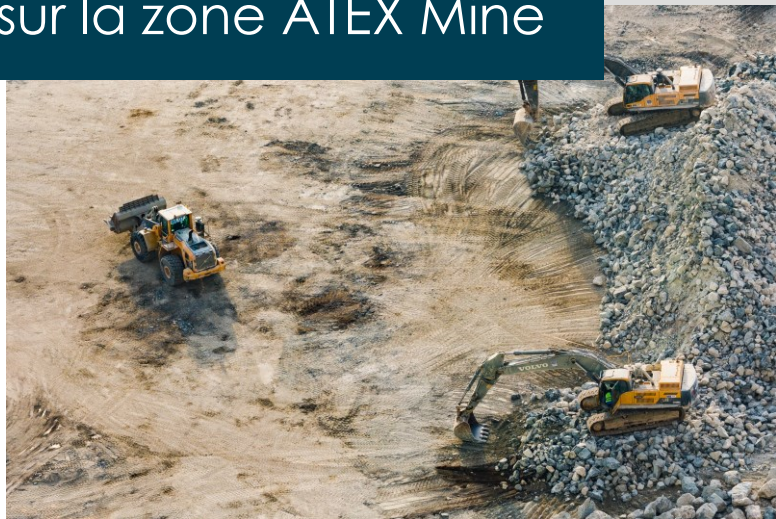


Informations sur la zone ATEX Mine



Définition :

Les produits ATEX destinés à un usage en **INDUSTRIE MINIERE** appartiennent au Groupe d'appareils I. Ce chiffre **I** se retrouve au début du marquage d'un produit. Il s'agit d' Appareils destinés aux travaux souterrains des mines et aux parties de leurs installations de surface mises en danger par le grisou et/ou des poussières combustibles.

Les catégories Minières :

Les produits destinés à un usage en **INDUSTRIE MINIERE** sont divisés en 2 catégories :

- **Catégorie M1 :**


Appareils conçus pour assurer un très haut niveau de protection. Les appareils doivent assurer un niveau de protection caractérisé par au moins deux moyens de protection de telle manière que : Soit, en cas de défaillance d'un des moyens, au moins un second moyen indépendant assure le niveau de protection requis. Soit, dans le cas de l'apparition de deux défauts indépendants l'un de l'autre, le niveau de protection requis soit assuré.

- **Catégorie M2 :**

Appareils conçus pour assurer un haut niveau de protection.

Les moyens de protection assurent le niveau de protection requis, même dans le cas de dérangement fréquent ou des défauts de fonctionnement des appareils dont il faut habituellement tenir compte. Les moyens mis en œuvre doivent protéger même en cas de survenance d'un défaut prévisible.

Exemple de certification ATEX – zone minière – catégorie M2 :

 I M2 Ex db ia op is I Mb

The ATEX certification symbol consists of a hexagon with a double border. Inside the hexagon, the Greek letter epsilon (ε) is positioned above the letter 'x'.

Industrie de surface

Contrairement à l'industrie minière qui appartient au groupe d'appareils **I**, les produits ATEX destinés à un usage en **INDUSTRIE DE SURFACE** appartiennent au Groupe d'appareils **II**. Ce chiffre **II** se retrouve également au début du marquage d'un produit.



Exemple : II 2G Ex ib IIC T4

Les produits pour usage en **INDUSTRIE DE SURFACE** sont ensuite divisés en **CATEGORIES 1, 2 ou 3** correspondant aux zones d'exploitation respectives 0 ou 20, 1 ou 21, 2 ou 22. On retrouve les chiffres 1, 2 ou 3 dans le marquage. De plus l'**ATMOSPHERE** dans laquelle les produits sont utilisables est également mentionnée dans le marquage par les lettres G ou D signifiant respectivement **GAZ** ou **POUSSIÈRE**.

L'inscription 2G (par ex.) remplacera l'inscription M2 (par ex.) dans le marquage du produit.

[En savoir plus sur les marquages ATEX](#)

Photos non contractuelles

Les spécifications sont données à titre indicatif ; elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis .

Toutes les marques citées sont déposées par leurs propriétaires respectifs .
ACEL GENESYS S.A.S. — Z.A. — 1, route de Galluis — 78940 La Queue Lez Yvelines
Tél : 01.34.86.45.56 — Fax : 01.34.86.42.83 — [http:// www.ancelgenesys.fr](http://www.ancelgenesys.fr)